

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° ~~94-910~~ du 31 Décembre 1994 ¹¹⁷
/MEPRA/DGFP/DGCA
portant promotion au titre des
années 1984, 1986, 1988, 1990 et
1992 de Monsieur ITOUA (Antoine)
Ingénieur Principal des cadres de
la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Techniques In-
dustrielles).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des
des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret
n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux
intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 90/726 du 1^{er} Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives ;
Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des Intérim des Ministres ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur le solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° ~~94-909~~ du 31 Décembre
1994 portant inscription aux tableaux d'avancement
au titre des années 1984, 1986, 1988, 1990 et 1992 de
Monsieur ITOUA (Antoine) Ingénieur Principal des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques

D.G.B

D.G.C.F.

D E C R E T E :

.../...

MS
Article 1er : Monsieur ITOUA (Antoine), Ingénieur Principal de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Industrielles), en service à la Direction Générale de l'Industrie à Brazzaville, est promu au titre des années ci-dessous aux échelons supérieurs de sa catégorie comme suit ACC = Néant.

ANNEE 1984

Au 2° échelon, indice 940 [PC] du 04 Novembre 1984

ANNEE 1986

Au 3° échelon, indice 1010 PC du 04 Novembre 1986

ANNEE 1988

Au 4° échelon, indice 1140 [PC] du 04 Novembre 1988

ANNEE 1990

Au 5° échelon, indice 1220 [PC] du 04 Novembre 1990

ANNEE 1992

Au 6° échelon, indice 1300 [PC] du 04 Novembre 1992

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour les 2°, 3° et 4° échelons, du 04 Novembre 1990 pour le 5° et du 04 Novembre 1992 pour le 6° échelon, sera enregistré au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 31 Décembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Joan Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Ampliations :

- JORC.....2
- DGFF/DGCA.....4
- MME/DAF/DGM.....6
- DGB/DGCA.....5
- DGI.....2
- SGG/BC.....2
- INTERESSE.....3
- DOSSIER.....4